

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 Mai 2024

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l'assemblée le 16 mai 2024 pour le 27 mai 2024 à 19h30, le tout conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt-sept mai deux mil vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTAMBERT se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence de Marie Christine ROY, Maire.

Etaient présents : de BEAUMESNIL Michel, JEANNOT Dominique, REVENIAUD Bruno, RATAJCZAK Didier, ROY Marie-Christine, CHALUMOT Isabelle, BARTOLO Antonio.

Absents excusés : Anne-Lise Bonnard (Pouvoir à Marie-Christine ROY) ; DIOT Sylvie, MARTIN Cédric, MATHE Sébastien.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du PV de la séance précédente
- Créations de postes en prévision du recrutement d'une secrétaire de mairie
- Questions diverses

Isabelle CHALUMOT est désignée en qualité de **secrétaire de séance**

- Mme le Maire demande qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour : choix du Référent déontologie de l' élu local
- Adoption du procès-verbal du conseil Municipal du 26 mars 2024

Madame la Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du conseil Municipal du 26 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 26 mars 2024

Créations de postes

Délibérations 24-014- 24-015

Madame le Maire informe l'assemblée que la secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite et cessera son activité au 01/04/2025.

Suite à une rencontre avec 2 agents du centre de Gestion de la Nièvre le 2 mai 2024, il nous est conseillé d'ouvrir dès maintenant par délibération, 2 postes pour accroissement d'activité en prévision du recrutement ;

- 1 poste permanent pour un fonctionnaire (avec une fourchette minimum : adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C) ou Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C) ou Rédacteur (catégorie B))
- 1 poste non permanent pour une personne sans expérience qui accepterait de suivre la formation « secrétaire général de mairie » en alternance proposée par le Centre de Gestion d'une durée de 3 mois du 20 septembre au 20 décembre 2024.

-

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi de secrétaire général (e) de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2025

- La création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (relevant de la catégorie hiérarchique C) jusqu'à rédacteur (relevant de la catégorie hiérarchique B) à temps non complet soit 14/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2024
- La modification du tableau des emplois ainsi proposés
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à la publication des annonces pour le recrutement

Il est suggéré qu'une commission « recrutement » soit créée afin de procéder à l'audition des candidats. Elle sera composée de Marie Christine Roy, Isabelle Chalumot, Dominique Jeannot, Michel de Beaumesnil et Bruno Reveniaud (suivant disponibilités)

Référent déontologie de l' élu local

Délibérations 24-016

Mme le maire rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal Officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales »

Le centre de gestion de la Nièvre est en mesure de proposer une solution clé en main aux conditions financières suivantes :

- 97 € lorsque le dossier est traité par un référent déontologue unique
- 257 € lorsque le dossier nécessite, par sa complexité ou sa sensibilité, la réunion du collège des référents déontologues.

Considérant que le centre de gestion de la Nièvre propose aux collectivités une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Questions diverses :

- Bilan des travaux d'aménagement du gîte

Les travaux du gîte étant terminés, l'état récapitulatif des dépenses mandatées par la commune s'élèvent à un total de 137 175,63 € HT pour le marché incluant un avenant pour l'entreprise Laîné de 5989.73 € et une moins-value pour Artisans + de 3876.50 €

Les dépenses hors marché concernant des travaux de toiture pour l'entreprise Lutsen, la pose de spots et la reprise de l'éclairage extérieur pour l'entreprise Dagouneau, la cuisine intégrée sur mesure Shmidt, l'ameublement et la literie, ainsi que la Socotec et le bureau d'étude Chevrier ingénierie s'élèvent à 30 858.03 € HT

- DETR Mise en lumière de l'église Saint Pierre

Madame le Maire informe le conseil d'une réponse positive pour la demande de DETR afin d'aider au financement du projet « mise en lumière de l'église » pour un montant d'aide de 2386 €

- Arrêt du bus scolaire

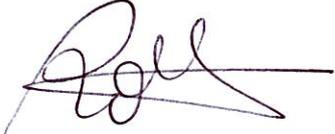
Mme Laetitia Theveniaud a envoyé un mail le 24 mai 2024 pour demander un point d'arrêt à hauteur du n°2 de la route des Riots pour le bus scolaire du lycée de Decize et anticipe une demande pour septembre 2025 pour son fils Louis qui ira au collège de Cercy la Tour. Dominique Jeannot, vice-président au SITS de CERCY la Tour propose de rencontrer cette famille afin d'étudier leurs demandes.

- Pour le fleurissement de la commune, toutes les bonnes volontés sont attendues samedi 1^{er} juin vers 9h30 pour aider à la plantation des fleurs.
- Elections Européennes du 9 juin 2024

Un planning pour tenir le bureau des élections européennes est établi en fonction des disponibilités de chacun. Le bureau se tiendra à la salle des fêtes et sera ouvert de 8h à 18h.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le maire déclare que le compte rendu de la séance du 27 mai 2024 a été affiché à la porte de la mairie le 30 mai 2024, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance : Isabelle CHALUMOT	Timbre Mairie  The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE de MONTAMBERT' is written in blue around the top inner edge. In the center is a red-toned coat of arms depicting a figure holding a staff. Below the coat of arms, the text '58 (Nièvre)' is written in blue. Two small blue stars are positioned on the left and right sides of the bottom inner edge.	Le Maire :  Marie-Christine ROY
--	---	--